

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :
Mairie de Château-Gontier
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet : <http://amap53.eklablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

Contrat découverte (OEUFS) 2017/2018

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :

et **la Productrice Justine HUET**, Grande Valette - 53200 COUDRAY

Pour les 8 semaines suivantes (sur 10 semaines maximum) _____, _____, _____, _____,
_____, _____, _____ et _____ de l'année 20.....

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

..... boîte(s) de 6 œufs, au prix de 1,60 € la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h 30** ;

- remettre à l'association lors de la contractualisation un chèque à l'ordre de Jean-Christophe Lecomte d'un montant de €.

- verser une adhésion forfaitaire de 1 € à l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER (déductible d'une adhésion annuelle en cas de prolongation de l'engagement) (chèque libellé à l'ordre de AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER).

- accepter les aléas de la production ;

- respecter les principes de la charte des AMAPs, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Pensez à apporter votre boîte d'œufs vide chaque semaine.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Séverine DAUVIER-MASSON (06 28 21 14 94 ou severine.dauviermasson@neuf.fr), membre du bureau référent auprès de l'agricultrice.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :